

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil vingt trois

Le 4 octobre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Castellano Jean-François, Maire.

Date de convocation et d'affichage du conseil municipal : 27 septembre 2023.

Présents :

M. Bailly David, Mme Bertheau Sylvie, Mme Blondelet Sylvie, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, Mme Couillaut Nina, Mme Dareau Pascale, M. Duméry Eddy, Mme Frot Patricia, M. Hayez Christian, Mme Lahiré Annie et M. Viguié Pascal.

Excusé :

M. Deverrewaere Anthony donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

M. Scoupe Jean-Claude donne pouvoir à M. Castellano Jean-François.

M. Hayez Christian a été désigné secrétaire.

Objet : Elaboration de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) - Consultation du public

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à dynamiser la production d'EnR sur les territoires. Elle prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

La loi ambitionne de remettre au cœur de la planification énergétique l'élu local en définissant des zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) à l'initiative de la commune. Ces zones seront ensuite débattues en conseil communautaire et transmises pour avis au comité régional de l'énergie.

Ainsi, grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Il est mis à disposition du public la présente délibération, par affichage en mairie, ainsi que l'ouverture d'un registre permettant de recueillir les observations du public sur les ZAENR.

Le recueil d'observation s'effectuera du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 inclus, par le biais d'un registre consultable au sein de la mairie aux jours et heures d'ouverture du public c'est-à-dire le matin de 9h à 12 h du lundi au samedi.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : mairie de Sury près Léré située 8 rue de la mairie - 18 240 Sury près Léré ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairiesurypreslere@wanadoo.fr

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 15 voix pour :

- de mettre à disposition du public la présente délibération pour avis portant sur le projet de détermination des ZAENR, ainsi qu'un registre de consultation, selon les dispositions énumérées ci-dessus.
- qu'à l'issue de cette mise à disposition, le bilan de la consultation sera dressé et présenté devant un prochain conseil municipal, pour approbation finale des ZAENR sur la commune.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023.

Questions diverses :

L'installation de la borne électrique est en cours entre la salle des Fêtes et la médiathèque.

La modification de l'éclairage public en LED a été installée sur les routes de Léré et Belleville et est en cours sur la route de Savigny.

M. Hayez ira à la conférence « prévention des risques et gestion de crise » le 19 octobre 2023 à Bourges. M. Hayez demande à M. Bordu si la réalisation du point à temps est terminée. Il va se renseigner auprès de l'entreprise mandatée.

M. Duméry rappelle comme chaque année depuis 3 ans que le point à temps ne doit pas être réalisé sur les routes départementales, il est de la responsabilité du conseil départemental.

Mme Cadete ira à l'assemblée générale de l'association des P'tits Loups du 13 octobre à 19h30 à Léré.

Les agents techniques ont déposé les containers jaunes collectifs dans les hameaux.
Des containers supplémentaires ont été demandés pour les manifestations qui auront lieu à la salle des Fêtes ou à la halle couverte.

Les agents techniques gèrent l'enlèvement des encombrants au fur et à mesure des inscriptions.
Les administrés sont ravis de ce service.

Mme Cadete informe que la commission animations rencontrera les commençants du marché mensuel le jeudi 12 octobre à 19h à la mairie.

Elle remercie Mme Piedallu pour le beau pliage des serviettes du repas des aînés.

Mme Couillaut demande si le dossier de la MAM (maison des assistantes maternelles) avance.
Monsieur le maire lui répond qu'il est activement à la recherche d'un lieu pour réaliser ce projet.

Mme Dareau propose d'installer des braseros à la halle couverte.

M. Bordu demandera des informations à M. Corcelle sur l'entreprise qui vend des bâches. Nous pourrons ensuite demander un devis pour en installer à la halle couverte.

Mme Cadete demande s'il est possible d'installer un adoucisseur d'eau au niveau du lave-vaisselle ou d'acheter des pastilles anticalcaires pour limiter l'usure de ce nouveau matériel.

Mme Blondelet informe que le panneau préparé par la garderie de Léré pour le Paris Bourges sera installé par les agents techniques de Léré demain et qu'il sera retiré dans les jours suivants.

La séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance
Christian HAYEZ



Le Maire
Jean-François CASTELLANO

